



Cher (es) collègues,

La Première Ministre a annoncé une hausse des pensions de 4% au 1er juillet. Pensionnés de droit privé, les retraités RATP sont concernés.

S'ajoutant aux 1,1% de janvier 2022, les pensions auront augmenté de 5,1% cette année.

Cette hausse ne compense pas la perte de pouvoir d'achat des récentes dernières années, malgré tout.

Signer un accord ou pas ? Eternel débat !

Comme elle l'a fait pour d'autres accords, dont les conditions de travail machinistes (article du mois dernier), la Direction avait dénoncé l'accord régissant le déroulement de carrière de l'encadrement.

L'objectif est toujours le même, gagner en coûts afin d'être soi-disant compétitifs face à la concurrence. Cela passait pour l'Entreprise par la mise en œuvre d'augmentations individualisées pour les encadrants, sonnait la fin de toute règle transversale, comme les échelons par exemple, pour les maîtrises et cadres.

Les négociations furent longues et difficiles et très vite le sentiment s'est installé que l'Entreprise ne recherchait nullement un accord, lui préférant un relevé de décisions unilatéral, bien moins coûteux qu'un compromis avec les syndicats !

L'encadrement de l'**UNSA RATP** n'a jamais failli et avec persévérance a obtenu de nombreux compromis ou maintien d'anciennes règles. Pour autant, soyons honnêtes pour reconnaître que l'accord final entérine plusieurs attentes de la Direction : c'est ce que l'on dénomme un compromis...

Par le passé, nous avons tous connu des projets d'accords actant des progressions, le débat se résumait à savoir s'il était possible d'obtenir plus ou pas.

Depuis quelques années, les agents se mobilisent pour perdre le moins possible et quand un compromis se présente, les syndicats s'opposent à nouveau pour savoir s'il faut signer !

INFLATION

En mai 2022, sur douze
mois glissants :

5,2%

**ça continue
d'augmenter !**

(4,8 % en avril)

Signer c'est peut-être sauver 50, 70% des conditions remises en cause mais perdre malgré tout. Ne pas signer, c'est prendre le risque de perdre 100% de l'enjeu.

Dilemme...

Dès lors, l'on retrouve l'ancienne et permanente opposition entre syndicats contestataires et syndicats de négociation (les premiers comptant souvent sur les seconds pour ne pas tout perdre, mais sans se « mouiller » eux-mêmes !)

L'**UNSA RATP** Encadrement a signé l'accord et c'est une décision responsable.

Une mise en concurrence anticipée ?

Rappelons-nous que le secteur routier (BUS) et sa maintenance seront hors de l'EPIC le 1er janvier 2025, après une mise en concurrence qui est désormais lancée. Le tramway doit suivre en 2029, métro en 2035 et RER en 2039. C'est le calendrier négocié avec l'Europe au début des années 2000.

Mais voilà que Mme PECRESSE, Présidente de Région et désireuse sans doute de faire oublier sa campagne présidentielle dont on se rappelle la tournure, s'est exprimée dans la presse ces derniers temps pour revendiquer une accélération du calendrier. Elle souhaite une mise en concurrence de toute l'Entreprise en 2030 !

Revendiquant également la mainmise sur les infrastructures, propriété de l'Etat (ce qui permet d'ailleurs de maintenir une EPIC RATP, certes réduite), la satisfaction de ces demandes signifierait la disparition pure et simple de l'Entreprise.

Il s'agit d'un projet de régionalisation extrême qui ne dit pas son nom, c'en serait fini de l'EPIC RATP et de l'ensemble du Groupe. Les réseaux seraient attribués pour l'exploitation après mise en concurrence mais resteraient propriété de la Région.

A ce stade, l'Etat ne semble pas ouvert à céder à ces exigences mais sera-ce toujours le cas ?
Après les JO ?

De plus en plus difficile de se soigner en France !

« *Désolés, nous ne prenons plus de nouveaux patients !* » Vous venez de déménager ou votre médecin généraliste, votre dentiste ou votre ophtalmo vient de prendre sa retraite. Malgré des dizaines d'appels pour tenter d'obtenir un rendez-vous, vous vous heurtez à cette fin de non-recevoir... Comme 30% des français, vous habitez dans un désert médical.

Nous subissons les conséquences du numerus clausus limitant le nombre de médecins formés. Or, la moitié des médecins a plus de 60 ans... D'autre part, l'installation des médecins généralistes et spécialistes est très inégalement répartie sur le territoire. 11% des français n'ont pas de médecin traitant.

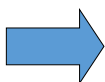
L'UNSA Retraités considère nécessaire une répartition équilibrée des professionnels de santé, obtenue au besoin par des mesures contraignantes et est favorable à la création des structures médicales permettant un accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire.

Des pensions erronées à la CNAV !

La Cour des Comptes signale, dans un rapport publié fin mai, la fréquence des erreurs dans le calcul des nouvelles retraites du régime général **liquidées en 2021**. Un dossier sur sept serait concerné, le plus souvent avec des erreurs préjudiciables aux nouveaux retraités.

Quelle solution ? Il faut vérifier en amont, particulièrement en s'appuyant sur le site **info retraite**, la validité des informations concernant la carrière, et au besoin les faire corriger, en apportant la preuve de son activité pour les périodes litigieuses. Et cela, bien avant de liquider son dossier retraite.

Pour la retraite de base du régime général, les délais de recours à partir du moment où l'erreur est constatée sont très brefs, de l'ordre de deux mois. Donc il faut être vigilant et réactif !



Le bureau retraités : Jean Claude LAPORTE (conducteur), Jean Claude THOMAS (machiniste), Jean Louis BREUIL (conducteur), Philippe CANTRAINNE (machiniste), Bernard COUDERT (maîtrise Bus), Claude LANGLOIS (conducteur), Serge LAPERSONNE (machiniste), Alain CLAVEL (conducteur), Bruno VAZEUX (maîtrise métro), Thierry BABEC (maîtrise Bus), Marcel CHARMOY (conducteur).

Prochaine permanence retraité(e)s, au siège de l'UNSA (21 rue Jules ferry, BAGNOLET) :

MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022